



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 16, n°2 | Novembre 2025

Entre changement climatique et écologisation de la société, la filière forêt-bois en transition ?

Pour une réappropriation paysanne des espaces forestiers des Préalpes d'Azur à l'aune du changement climatique

For a peasant reappropriation of the of the Préalpes d'Azur's forest ecosystems in the light of climate change

Léo Raymond et Tony Ibanez



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/26196>

DOI : 10.4000/15c8l

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Édition imprimée

Date de publication : 3 novembre 2025

Référence électronique

Léo Raymond et Tony Ibanez, « Pour une réappropriation paysanne des espaces forestiers des Préalpes d'Azur à l'aune du changement climatique », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 16, n°2 | Novembre 2025, mis en ligne le 03 novembre 2025, consulté le 15 décembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/26196> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/15c8l>

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Pour une réappropriation paysanne des espaces forestiers des Préalpes d'Azur à l'aune du changement climatique

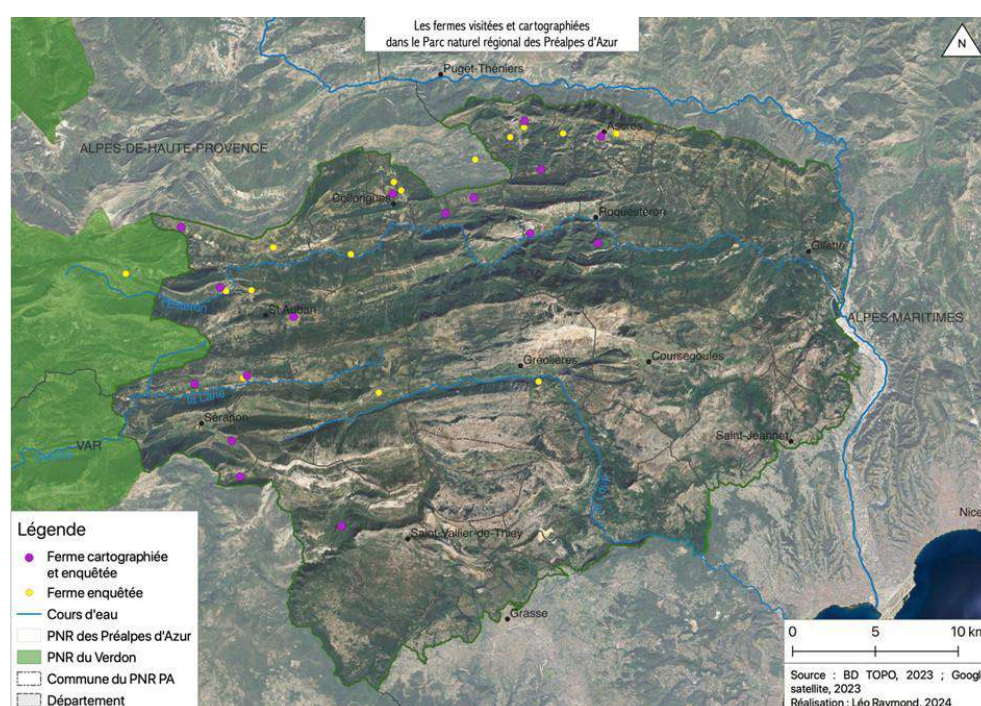
For a peasant reappropriation of the of the Préalpes d'Azur's forest ecosystems in the light of climate change

Léo Raymond et Tony Ibanez

- 1 Depuis deux siècles, les principales missions confiées aux services administratifs des Eaux et Forêts puis de l'Office national des forêts (ONF) sont de produire du bois et de pérenniser le couvert forestier (Morin, 2010 ; Pares, 2018). Pourtant, le changement climatique constitue, à différents niveaux, un contexte de remise en cause de cette gestion. Tout d'abord, de par les bouleversements écologiques qu'il entraîne (stress hydrique, fort dépérissement, perturbations phénologiques, décalage de la pollinisation, attaques parasitaires, augmentation des risques incendie), ce contexte climatique oblige à repenser les modes de conduite forestière (Vennetier, 2023). Ces perturbations écologiques, qui s'accompagnent de pertes de repères techniques, sont aussi un interstice discursif par lequel montent des discours critiques vis-à-vis des orientations forestières. Ce contexte écologique ainsi que les conflits entre ces orientations et les autres usagers laissent alors entrevoir un sentiment de « désordre » dans le monde sylvicole (Ibanez, 2023).
- 2 La forêt méditerranéenne du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur n'y échappe pas. En effet, au regard de ces conditions, les espaces forestiers des Préalpes du Sud qui recouvrent 71,2 % de ce territoire sont le théâtre de divergences entre les représentations des différents usagers et acteurs de la gestion de ces écosystèmes, dans un contexte d'incertitude quant à leur devenir.
- 3 Afin d'explorer ce sentiment vécu comme une situation de perturbation de « l'ordre sylvicole » (Corvol, 1984) qui oblige les gestionnaires à repenser les objectifs et moyens

de leurs actions, nous nous appuyons sur deux phases de terrain menées conjointement, dans le cadre d'une thèse et d'un master en géographie, entre 2022 et 2023 auprès d'une vingtaine de paysans (Figure 1), puis auprès d'institutions et de gestionnaires forestiers dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA). Le PNRPA, localisé dans les Alpes-Maritimes, est un territoire de contraste, un espace « tampon », entre le littoral fortement urbanisé de la Côte d'Azur et les espaces ruraux au nord, où la densité de population et l'urbanisation des sols s'amoinrent à mesure que l'on progresse dans ce haut pays. Des contrastes s'observent également dans les paysages forestiers, entre le nord du Parc, par-delà le massif du Cheiron, où les forêts méditerranéennes dominent le regard, et le sud du Parc, plus proche de la bande côtière, où les plateaux karstiques sont majoritairement recouverts par une végétation arbustive et herbacée.

Figure 1. Carte des fermes visitées et cartographiées dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (territoire d'étude)



Sources : BD TOPO, 2023, Google Satellite, 2023

Réalisation : Raymond, 2024

- 4 Les enquêtes menées s'inscrivent dans le travail du conseil de développement du PNRPA, organe consultatif citoyen du Parc. Cette association loi 1901 a pour objectif de produire du débat et d'organiser des réunions publiques dans le périmètre du PNR, afin de mobiliser la population, pour faire émerger les besoins et problématiques des habitants du PNR et garantir la participation citoyenne active sur le territoire. Ainsi, les enquêtes compréhensives (Kauffmann, 2016) et la « participation observante » (Soulé, 2007), réalisées durant l'élaboration de la charte forestière du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, avaient pour objectif d'analyser la façon dont le changement climatique contribuait à revisiter la multifonctionnalité de ces espaces et notamment les relations entre agriculture et forêt. Elles cherchaient aussi à identifier les besoins et contraintes des acteurs de ces deux secteurs souvent dissociés. Bien que la

méthodologie d'acquisition des données ait été articulée entre les deux phases de terrain, les outils mobilisés et les axes des entretiens ont différé d'un secteur professionnel à l'autre. En effet, dans le cadre de nos entretiens auprès des paysans, nous nous sommes appuyés sur une grille d'entretien construite en trois parties : caractérisation des paysans et de la ferme (trajectoire de vie et caractéristiques de la ferme) ; usages des espaces arborés (quel usage des différents types d'espaces arborés, bénéfiques et inconvénients, représentations des espaces arborés) ; perspectives d'usage des espaces arborés (projets et attentes). En complément de cette grille d'entretien, nous avons mobilisé un tableau à double entrée, croisant une typologie de services et disservices écosystémiques ainsi qu'une typologie des espaces arborés (arbres isolés, haies, lisières, forêts, etc.). Nous avons construit ce tableau à partir des travaux de thèse de Martin Vigan (2018), au sujet du modèle Terrafor, proposant une liste de services et disservices écosystémiques liés aux usages des arbres. Enfin, une méthode de cartographie participative a été utilisée, dans le but de mettre en lumière l'usage différencié des espaces arborés et d'étudier, plus largement, la place des espaces de cultures et de soutien à l'activité agricole, dans les vallées de l'Estéron et de La Lane au nord-ouest du PNR. Ces deux vallées au nord-ouest du PNR ont été choisies pour leur importante couverture forestière. Dans ce cadre, il convient d'ores et déjà de souligner, à terme, l'intérêt d'une comparaison entre les pratiques agroforestières et de gestion de l'espace entre la partie nord et la partie sud du PNR. En effet, il est possible que, dans ces deux espaces, les enjeux (risque d'incendie, préservation des paysages, intérêt économique d'une gestion sylvicole, poids de l'agriculture) soient suffisamment disparates pour que les pratiques et les relations entre les acteurs varient.

- 5 En ce qui concerne la phase d'enquête auprès des institutions et des gestionnaires forestiers, la grille d'entretien a été élaborée autour de la compréhension des représentations professionnelles du secteur. En contexte de changement climatique, il s'agissait de comprendre leurs visions des espaces forestiers, de la multifonctionnalité et la place de l'agriculture dans ces espaces. La grille d'entretien était construite en trois axes : la caractérisation des missions de l'acteur interrogé et de la structure de rattachement ; l'étude des représentations des écosystèmes forestiers préalpins, de leurs spécificités, de leur gestion, de leur productivité et des impacts du changement climatique sur cet ensemble ; l'analyse des représentations de la multifonctionnalité des forêts préalpines, des usagers de ces espaces et notamment de la place de l'agriculture. En amont des entretiens menés auprès d'une dizaine de structures actrices décisionnaires et accompagnatrices de la gestion forestière préalpine, nous avons étudié des documents-cadres de la gestion forestière (charte forestière du PNR, programme régional de gestion sylvicole, synthèse des travaux des Assises de la forêt et du bois, etc.), afin d'enrichir les discussions en mettant en perspective les représentations locales des enquêtés et les directives régionales et nationales.
- 6 Dès lors, dans cet article, nous interrogeons la manière dont le changement climatique, par ses incidences techniques, écologiques, sociales, politiques et économiques, agit sur la trajectoire des espaces forestiers et contribue à requalifier les relations entre agriculture et forêt. Nous verrons, dans une première partie, que le changement climatique produit un certain désordre technique chez les forestiers. Par la suite, nous verrons comment, en s'insérant dans ce nouveau contexte écologique et politique, des discours critiques de la gestion forestière contribuent à proposer une autre trajectoire pour les écosystèmes forestiers. Enfin, nous terminerons en explorant la mise en avant

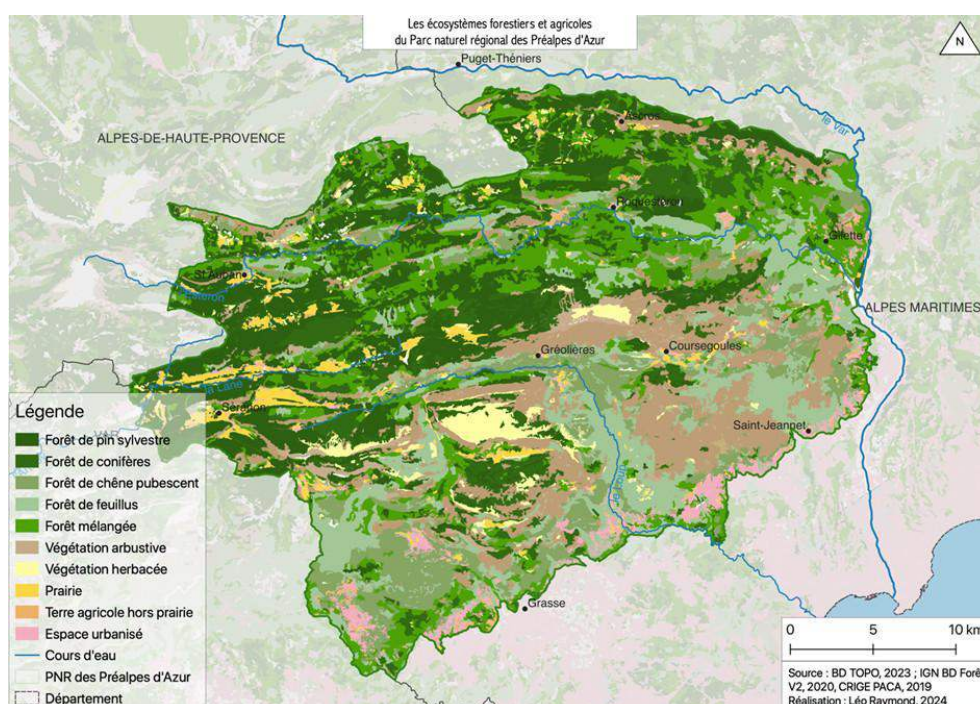
de pratiques agroforestières comme un moyen de requalifier la relation entre agriculture et forêt.

1. Le changement climatique, contexte d'émergence d'un « désordre sylvicole »

1.1. La forêt, un écosystème menacé par les effets du changement climatique

- 7 L'ensemble des écosystèmes forestiers est affecté par le changement climatique (Vennetier, 2023). Le territoire maralpin du PNRPA peut être considéré comme un *haut lieu* de ces bouleversements, en raison de sa localisation à la croisée du bassin méditerranéen et du massif alpin. Selon les scénarios et les zones géographiques, le Grec-Sud (groupe d'experts sur le climat en PACA, 2016) prévoit des augmentations allant de + 1,9 °C à + 5,5 °C pour 2100 à l'échelle régionale, classant cet espace parmi les plus impactés au niveau global. Aussi, dans cette région, où se rencontrent les climats montagnard et méditerranéen, l'on assiste à une déstabilisation du cycle de l'eau, s'accompagnant de variations extrêmes, alternant périodes chaudes et sèches, ponctuées d'épisodes orageux violents (Blanchet et Creutin, sur le cas cévenol, 2021). Cela génère bien évidemment des modifications sur les trajectoires des écosystèmes forestiers.
- 8 La forêt méditerranéenne du Parc se compose à 41,6 % de résineux purs (dont 30 % de pins sylvestres), 35 % de feuillus (dont 13 % de chênes pubescents et 18 % de mélanges) et 23,5 % de forêt mixte¹ (Figure 2). Or, l'état sanitaire de ces forêts est aujourd'hui préoccupant. La variabilité des températures, la répétition et l'allongement des sécheresses contribuent au stress hydrique des arbres. Affaiblis, ceux-ci sont également en proie à des attaques parasitaires (gui, scolytes, etc.). Ainsi, les données de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA²) pour l'année 2019 estime que, selon les essences, 50 à 69 % des arbres de la région Sud sont dans un état de santé dégradé, dit « mauvais ». Aussi, les projections avancent que les paysages des forêts locales pourraient, dans le futur, correspondre aux landes andalouses³ si la régénération naturelle, le semis ou la plantation de nouvelles essences ne parviennent pas à pallier l'importante mortalité des peuplements.

Figure 2. Carte des écosystèmes forestiers et agricoles du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Sources : BD TOPO, 2023 ; IGN BD Forêt V2, 2020, CRIGE PACA, 2019

Réalisation : Raymond, 2024

- 9 Ainsi, lors de sorties sur le terrain, l'œil du forestier parcourt les massifs, s'arrête sur des pins, des chênes ou des sapins qui, en plein été, se peignent de couleurs automnales. Cette teinte apparaît comme l'illustration paysagère du dépérissement et un facteur d'inquiétude chez les gestionnaires. Dans le discours des professionnels, ces dérégulations pèsent sur les missions qui leur ont été confiées, à savoir la protection et la pérennisation du couvert forestier ainsi que la production de bois (Pares, 2018).
- 10 Alors qu'au cours du xx^e siècle, une augmentation de la productivité des forêts avait été observée grâce au réchauffement climatique, la France constate aujourd'hui une perte de productivité, évaluée entre 10 et 15 %. D'après les acteurs de la filière, cette baisse est un frein à la production de bois nécessaire pour lutter contre le changement climatique. En effet, l'écosystème forestier capte le CO₂ et stocke du carbone dans le bois. Alors valorisé en bois d'œuvre, il permet de séquestrer ce carbone sur le temps long. La rhétorique forestière avance ainsi la nécessité de maintenir le couvert forestier, mais surtout d'augmenter la production de bois, pour stocker du carbone et se substituer aux énergies fossiles (Harambourou, 2023). De plus, la vie organique des sols forestiers joue un rôle important dans le cycle du carbone. Or, les impacts du changement climatique sur la vie du sol ont des effets délétères sur l'ensemble de ces fonctions, notamment en raison des réactions en chaîne liées à l'augmentation du risque incendie, de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse. La destruction du couvert forestier par les flammes détruit la vie du sol forestier et l'expose par la suite aux rayons du soleil. Or, cette vie du sol est déjà fragilisée par les conditions du stress hydrique : fortes chaleurs et réductions des précipitations.

- 11 Plus largement, les changements climatiques impactent les fonctions forestières. La régénération naturelle, la croissance des arbres, la captation et la séquestration du carbone, la filtration et la rétention de l'eau dans le sol en sont affectées. Au-delà de ces enjeux écologiques, un certain nombre de liens de cause à effet émergent dans le discours des gestionnaires : le dépérissement augmente le risque incendie en raison de l'augmentation de la biomasse sèche et questionne la pérennité du couvert forestier ainsi que la fourniture de fonctions socio-écologiques ; la chute de la productivité pèse sur la filière bois et les objectifs de neutralité carbone, etc.
- 12 Alors que faire ? Couper, éclaircir, planter, laisser en libre évolution ? La coupe accélérera-t-elle les bouleversements de l'écosystème ? Quelles espèces s'adapteront à ces futures conditions ? La régénération naturelle prendra-t-elle ?

1.2. Un accompagnement à tâtons dans l'adaptation des écosystèmes

- 13 De fait, par-delà ses implications écosystémiques et spatiales, le changement climatique s'imisce jusque dans l'esprit des gestionnaires forestiers. Incontournable contexte, étudié, suivi, modélisé, il bouscule les modes de pensée et de conduite des forestiers qui doivent contribuer à l'adaptation des forêts. Il ne s'agit plus seulement de préserver et de renouveler un capital forestier (couvert boisé et production de bois), mais bien de l'accompagner dans ses mutations rapides. Or, les inconnues quant à l'évolution des forêts bousculent les techniciens dans leurs certitudes. Se pose ainsi la question de l'adéquation entre les modes de gestion actuels et le devenir des écosystèmes.
- 14 En effet, le climat n'est plus stable ; les référentiels techniques sont constamment chamboulés et les méthodes sylvicoles doivent être appliquées à un milieu ayant une croissance lente. D'après un agent du Département,
on a même les forestiers dignes de ce nom, c'est-à-dire les vrais techniciens forestiers, qui peinent à trouver des solutions techniques, parce que déjà on efface toute leur référence technique, on évolue dans l'inconnu.
- 15 Les différentes trajectoires possibles de réchauffement et leurs conséquences sur l'évolution des peuplements sont au cœur de cette perte de repère dans la gestion forestière. Le sachant forestier doute. Une technicienne de la Draaf⁴ explique qu'
on n'a pas de réponse ferme et définitive sur tous ces sujets-là. On n'a pas tous les paramètres et on sait pas, on n'a que des tendances, des moyennes et on ne sait pas, localement, comment vont évoluer les choses.
- 16 Situation particulière que celle des forestiers à la fois corps scientifique et technique qui, bien qu'ayant eu à affronter des aléas et crises ponctuelles depuis les Eaux et Forêts (guerres, tempêtes, difficultés économiques) doivent, aujourd'hui, faire face à une déstabilisation systémique en constante mutation.
- 17 Face à ce péril existentiel des forêts, le tâtonnement est de mise
parce que ce qui fonctionne maintenant ne fonctionnera certainement plus dans 50 ans et ce qui ne fonctionne pas encore ou pas bien aujourd'hui pourrait fonctionner dans 50 ans (entretien, Draaf, 2023).
- 18 Alors, il est question de diversifier les expérimentations :
Il faut diversifier les méthodes pour lutter contre le changement climatique (entretien, 2023) nous dit un aménagiste de l'ONF.

- 19 Le tâtonnement et son corollaire, la diversité, apparaissent comme une doctrine multiscalaire tant ils s'appliquent à l'ensemble du modèle de gestion, de planification des ressources et de l'espace.
- 20 Ainsi ne s'agit-il pas seulement de planter, et la plantation n'est pas toujours la solution, en raison des conditions pédoclimatiques méditerranéennes, de la pression du gibier ou des troupeaux, mais également en raison des accès aux parcelles (manque d'accès et morcellement du parcellaire dans un massif forestier composé à 65 % de forêts privées). En effet, la forêt publique répond à une logique de gestion des peuplements ancrée historiquement et juridiquement, *via* le régime forestier, ce que ne permet pas la forêt privée maralpine en raison de son fort morcellement et d'une stratégie forestière passée. Ainsi, leurs coûts et leur pertinence sont débattus :
- On croit assez peu aux plantations en forêt privée, parce que sans entretien, forcément vous allez à l'échec martèle une aménagiste du CNPF⁵.
- 21 Quand elle a lieu, la plantation favorise la diversité. Si une essence ne prend pas, une autre pourrait mieux s'en sortir. De plus, la diversité apparaît dans le discours comme un atout pour la résilience du milieu, notamment en termes de disponibilité en eau pour les arbres, en permettant une meilleure répartition des prélèvements entre les individus (Guillemot et Bonal, 2023).
- 22 La régénération naturelle est aussi promue. Les arbres qui poussent spontanément peuvent être considérés, par certains, comme adaptés aux conditions du milieu. De surcroît, ce renouvellement est gratuit. Pourtant, la régénération naturelle soulève quelques doutes. La forte densité de gibiers dans le secteur préalpin constitue un fléau pour les jeunes arbres. Il faut alors aménager des *exclos*, c'est-à-dire des zones de défens, grillagées, où le gibier ne peut accéder. Mais ces techniques sont coûteuses (matériel et main-d'œuvre).
- 23 Et puis, quid de l'adaptation de cette régénération naturelle aux conditions à venir ? Si cette pratique est valorisée, se pose toutefois la question de la migration et de l'adaptation de ces espèces spontanées, dont les cycles sont plus longs que les mutations rapides du climat. Le pin sylvestre fait partie de la régénération naturelle locale, mais le constat de son dépérissement interroge sur sa capacité à assurer la pérennisation du couvert forestier et à arriver à maturité pour être récolté (CNPF).
- 24 Certains gestionnaires pensent ainsi que les espèces vont migrer, s'adapter, s'hybrider, d'autres pensent qu'il est préférable d'accompagner la migration et d'expérimenter avec de nouvelles essences, adaptées à des climats plus secs, plus au sud. Par ce biais, les forestiers anticipent le déplacement spatial vers le nord des stations pédoclimatiques et des espèces d'arbres qui leur sont inféodées.
- 25 Mais avant le renouvellement du peuplement intervient la coupe. Souvent, il s'agit d'éclaircir pour diminuer la compétition entre les arbres. L'intervention du forestier se place ainsi en régulateur du marché nutritionnel du milieu. Dans d'autres cas, pour des raisons sanitaires, les coupes sont plus importantes. Le protocole est le suivant : supprimer les arbres en déclin, pour les substituer par la régénération naturelle ou par la plantation d'essences plus adaptées aux conditions futures et donc, circonscrire l'avancée du dépérissement.
- 26 La coupe favorise le rajeunissement des peuplements qui permettrait une meilleure résilience du milieu, les jeunes individus étant plus adaptés aux nouvelles conditions.

Toutefois, les vieux arbres sont aussi plébiscités car ils favorisent la diversité génétique, celle des espèces et des habitats.

- 27 Enfin, la libre évolution est évoquée. Souhaitée ou imposée par les conditions socio-écologiques et économiques (accessibilité par exemple), elle est, *de facto*, présente sur le territoire. Aussi, tout comme la régénération naturelle, elle véhicule l'idée que la nature n'aurait pas besoin de l'intervention humaine, un technicien nous dit :

La nature répond aussi, on n'a pas la mainmise sur tous les paramètres, loin s'en faut (entretien, 2023).

- 28 Finalement, vigueur de la jeunesse ou bagage de la vieillesse, effets positifs de la mixité, intervention ou laisser-faire sont autant de préceptes qui renvoient également, dans le social, à une diversité de débats, les forestiers et la gestion de la nature n'étant qu'une partie de la même arène discursive. L'avenir des forêts est traversé par des controverses questionnant les préceptes et techniques à expérimenter. Cependant, elles ne semblent pas pour autant entraver l'action. La mosaïque des milieux autant que des pratiques fait partie d'un consensus qui considère le changement climatique comme un défi, une course contre la montre, qui ne peut se permettre le risque d'une réponse différée dans le temps et uniforme. Le principe de l'action apparaît enfin comme une manière de dépasser les pertes de repères techniques et la crise des savoirs.

1.3. L'urgence de faire, face aux manques de moyens et d'accessibilité

- 29 L'ampleur du dépérissement et ses conséquences (risque incendie accru) nécessitent des actions massives pour adapter les forêts. Mais ce dépérissement n'engendre pas pour autant d'actions d'envergure. Les interventions sylvicoles ne prennent place que sur de petites surfaces. Nous parlons ici du « cœur du métier », comme l'expriment de nombreux techniciens, soit l'aménagement, la coupe, la plantation, car la libre évolution non planifiée ne relève pas d'une action sylvicole : elle apparaît plutôt comme subie (ONF, CNPF⁶).
- 30 De nouveau est mise en cause la structuration foncière des peuplements, dont un tiers seulement relève de la gestion de l'ONF et les deux tiers restants sont issus d'une petite propriété forestière morcelée, héritage cadastral d'une histoire agraire où chaque famille disposait de petits lots de terrain pour les cultures maraîchères, les céréales et légumineuses, la pâture et la forêt (Blondeau, 2021).
- 31 Selon les gestionnaires, cet éclatement cadastral est un obstacle, car il est nécessaire de contacter, sensibiliser, convaincre et organiser plusieurs propriétaires pour qu'une action sylvicole (taille, coupe, plantation) ait lieu. Or, dans une logique de marché, les forestiers soulèvent les coûts de la gestion qui, dans l'état actuel des forêts, de moindre qualité et dépérissantes, sont élevés et ne peuvent être amortis qu'au prix d'importants volumes, et donc d'une mobilisation des propriétaires. Les moyens financiers font défaut ou du moins n'affluent pas toujours vers les besoins locaux et particulièrement vers l'animation territoriale, qui traverse déjà des manques (un agent du CNPF pour le Var et les Alpes-Maritimes, par exemple).
- 32 De plus, la coupe de bois est soumise aux lois du marché. Si les Alpes-Maritimes et, qui plus est, le PNRPA sont des territoires forestiers, de par leur couvert (58 % pour les Alpes-Maritimes en 2018⁷, 71,2 % pour le PNR en 2023⁸), peu de bois est extrait : quand le

département produit 49 900 m³⁹ de bois en 2020, le volume de « *bois de production* » nationale en 2019 était estimé à un volume d'environ 25 millions de mètres cubes¹⁰. En effet, les forêts préalpines sont relativement jeunes et sont en majorité le reflet paysager de l'exode rural : le pin sylvestre, essence pionnière, s'est installé et a progressé à mesure que l'économie rurale et paysanne délaissait derrière elle le travail des champs au profit d'une migration vers les villes azuréennes. De fait, la mauvaise qualité et productivité des bois est présentée comme le fruit de la spontanéité des accrus forestiers, de leur non-gestion et du caractère méditerranéen des peuplements. D'après les techniciens forestiers, cela contribue à leur déclassement ; l'un d'eux, travaillant à la Coopérative Provence Forêt, nous dit :

À côté, dans le privé, on a plus souvent des mauvais pins sylvestres qui ont colonisé des terrains de pâturage, c'est pas de grande qualité (entretien, Coopérative Provence Forêt, 2023).

- 33 Transparaissent également l'inadéquation entre le bois local, les orientations fixées dans les schémas et programmes et les attentes de l'aval de la filière, largement structurée à partir des critères de forêts « productives » du nord de la France notamment (Pares, 2018). Au défi technique d'adapter, en amont, les peuplements se rajoute ainsi le besoin de développer, en aval, la filière forêt-bois locale (entretien, ONF, 2023). Dans ces conditions, il n'est pas aisé pour les forestiers de rentabiliser une coupe, limitant leur capacité d'action.
- 34 Les discours soulèvent alors les points d'achoppement entre l'urgence de faire, autrement dit d'adapter les forêts, les difficultés structurelles (accessibilité, faible valorisation du bois) et les manques de moyens pour y répondre (animation, structuration de la filière).
- 35 Les mutations et le risque de perte du couvert suggèrent aussi la perte d'un capital de bois sur pied, sa valeur économique et ses enjeux écologiques (stockage de carbone et autres services écosystémiques). Cette mutation appelle une action rapide et d'envergure, car l'ensemble des massifs méditerranéens est impacté. Deux points d'attention ressortent des entretiens : d'une part, l'inconnue qui se dresse devant les professionnels oblige à des formes de tâtonnements, s'appuyant sur la diversité sous toutes ses formes (méthodes et essences) ; et, d'autre part, l'intervention des professionnels reste, bien souvent, limitée à de l'expérimentation du fait des contraintes sociales, physiques et économiques. Le sentiment de frustration qui s'exprime pointe ainsi des manques d'animation territoriale, d'accessibilité, de soutien financier pour les coupes, de valorisation des peuplements pour faire face aux enjeux majeurs qui se posent dans les massifs préalpins.
- 36 Si ces premiers éléments nourrissent la sensation d'un « *désordre sylvicole* » (Ibanez, 2023), les mutations écologiques, l'incertitude technique et les conditions d'exercice des activités sylvicoles ne constituent pas les seuls éléments venant déstabiliser « l'ordre sylvicole » mis en place depuis l'Ancien Régime (Corvol, 1984). En effet, de nouveaux enjeux sociétaux, notamment la montée de discours et visions alternatifs de la gestion forestière, s'appuient sur ces éléments techniques, économiques et écologiques.

2. Contester l'aménagement : la forêt symbole de nature et d'avenir du territoire

2.1. De l'aménagement à la gestion forestière : l'immixtion des revendications sociétales

- 37 Depuis les années 1970, les citoyens se sont emparés des problématiques d'aménagement du territoire, contrecarrant le monopole de l'État central dans le traitement de ces questions (Subra, 2016). La démocratisation des conflits qui s'est ensuivie s'est largement structurée autour des impacts sociaux et environnementaux de ces projets d'aménagement (Larzac, Plogoff, Notre-Dame-des-Landes). L'écologisation de la société (Kalaora, 2001) pèse dans l'opinion publique et le déploiement de ces aménagements s'articule autour d'une remise en cause du modèle de développement des sociétés industrielles et leurs conséquences négatives sur la nature.
- 38 Parallèlement, la forêt est devenue l'archétype, le symbole de la nature (Harrison, 2010). L'arbre, symbole de la forêt, doit être protégé. Or, cette forêt serait mise en danger par la déforestation, le changement climatique et même l'industrialisation de sa gestion. Émerge un discours qui s'oppose, ou tout du moins critique, les modes de gouvernance tels que pratiqués dans certaines régions. Ces voix s'agglomèrent autour de l'épineux sujet de la coupe. Un gestionnaire de la Coopérative Provence Forêt explique :
- Il y a des gens qui sont anti-coupe de bois, on se fait limite insulter. [...] Parce que dès qu'on coupe une branche, ça y est, on est des monstres (entretien, 2023).
- 39 De plus, la chargée de mission Forêt du PNRPA nous expliquait que le Parc recevait des appels d'habitants ou de visiteurs demandant des explications après qu'une coupe a eu lieu. Ainsi, le forestier qui a pourtant la charge de pérenniser le couvert forestier et de favoriser la production de bois, donc d'en couper, se retrouve mis en cause. Un aménagiste de l'ONF résume la situation : sur la Côte d'Azur,
- tu dis pas du tout la même chose [que dans le haut pays], tu te fais allumer sinon. Ils connaissent pas du tout la forêt, ils ne connaissent rien. « Coupe de bois sur ma commune, ça va pas ! » (entretien, 2023).
- 40 L'adaptation énonciative passe, par exemple, par l'usage de termes tels que prélèvement, éclaircie ou coupe sanitaire, selon la situation. Les deux premiers termes, bien que ne disant rien du taux d'arbres coupés, évacuent l'image des coupes fortes. Dans tous les cas, la coupe se doit désormais d'être justifiée. Le changement climatique et le dépérissement qui en découle constituent alors des arguments à destination des citoyens. Par exemple, en 2023, divers panneaux à destination des usagers sont disposés à l'entrée des pistes forestières sur le versant nord du col de Bleine (commune de Saint-Auban), là où précisément sont effectuées des coupes. Ces informations expliquent la nécessité de ces travaux visant à intervenir dans un peuplement dépérissant et malade afin de le renouveler et le valoriser économiquement.
- 41 Pour les forestiers, ces tensions sont surtout dues à un manque de culture forestière, si ce n'est, plus largement, une absence de culture rurale. Selon eux, ce manque serait régi par un éloignement à la fois physique et conceptuel à propos des enjeux forestiers qui amène à un déficit de connaissances et de compréhension des problématiques qui

pèsent sur les forêts ainsi qu'un imaginaire, biaisé, des modes d'exploitation et de gestion. Par exemple l'image de la machine qui coupe des arbres est omniprésente dans le vocabulaire des critiques. Bien conscients de ces épouvantails discursifs que sont les machines et les impacts paysagers, la filière s'organise pour sensibiliser et mieux informer. Cette médiatisation visant l'acceptation des modes de gestion est localement visible au travers de chantiers d'exploitation ouverts au public, de programmes et d'interventions scolaires (« La forêt fait école »), de plaquettes informatives, de réunions publiques.

- 42 Le forestier se doit non seulement d'adapter son discours, mais également de travailler à l'acceptation (Laslaz et Robert-Kérivel, 2023) de ses pratiques, notamment en les adaptant au regard du public. Cette situation est vécue comme une contrainte par la profession qui revendique respecter et suivre les cadres réglementaires de l'exploitation forestière. Les coupes rases sont ainsi globalement délaissées afin de respecter les enjeux paysagers des citoyens maralpains, et ce, quand bien même cette demande sociale n'a pas fait l'objet, dans l'élaboration de la charte forestière, d'une concertation locale pour en définir les critères. Il s'agirait surtout de ne faire ni trop grand ni trop brutal :

Les coupes, on les fait pas toutes d'un coup, la même année ; on les fait un peu partout pour le paysage et compagnie ; Il y a de gros enjeux au niveau paysager ; on essaie de travailler là-dessus (entretien, 2023),

- 43 explique l'aménagiste de l'ONF. La gestion paysagère des travaux forestiers du col de Bleine témoigne de cette adaptation au regard des usagers :

Sur le haut, il doit en rester une centaine [d'arbres] à l'hectare ; c'est des petits arbres. Ça permet de maquiller suffisamment pour pas que ce soit trop choquant (entretien, 2023).

- 44 Mais les attentes de la société ne coïncident pas toujours avec les réalités économiques, techniques, voire écologiques du terrain :

On fait au mieux pour le public, mais parfois les coupes rases, nous, on n'a pas envie de les faire, mais c'est vital. Si on ne fait pas de coupe rase, on s'en sort pas au point de vue financier, pour la commune ou le propriétaire privé. Des fois, ce n'est pas rentable. Le propriétaire privé doit payer pour faire des interventions dans sa forêt. Alors, ou il ne la fait pas et tout crève, ou il fait une coupe rase et c'était la seule solution. Là encore c'est très réglementé ; on doit faire des coupes rases sous un certain seuil. On essaye de garder des îlots, des cépées, des contours de coupes rases qui ne soient pas rectangulaires. On essaye de créer des espaces un peu irréguliers. Mais la coupe rase, sur un peuplement déperissant...

- 45 Parfois, le déperissement est tel que même des coupes douces ne suffisent pas à accompagner l'adaptation des massifs :

On a essayé sur plusieurs années de faire des petites coupes, d'y aller à la pince à épiler, mais le problème c'est qu'on repassait tous les trois ans parce que les arbres continuaient à sécher (entretien, ONF, 2023).

- 46 Face à l'ampleur et la rapidité des déperissements ressort l'impératif d'un changement d'échelle (spatiale et temporelle) pour la gestion forestière.

- 47 Ainsi, la prise en compte de ces nouvelles voix constitue une charge mentale qui pèse sur les discours et pratiques. La dimension paysagère et écologique soulevée interfère sur les modes de gestion et les techniques des forestiers. En effet, si l'aspect paysager est le plus visible et cristallise ces tensions, les impacts écologiques des coupes sont également questionnés par les citoyens (tassement du sol, impacts sur le milieu). De

manière générale, l'émergence d'acteurs extérieurs au corps forestier participe à la reconfiguration des rapports de pouvoir à propos de la gestion forestière et des valeurs attribuées à cet espace (Arnould, 2002 ; Sergent, 2010). Ainsi, quand bien même la posture du sachant forestier reste encore largement mobilisée comme figure d'autorité en réunion, la montée des revendications environnementales délite le monopole normatif des forestiers (Pares, 2018) dans la définition de ce que sont les forêts et ce qu'il est possible d'y faire ou non.

2.2. Se replacer dans la gestion forestière par les énoncés critiques : retour des paysans

- 48 Si les critiques sont perçues comme émanant d'une frange littorale et urbaine de la population, elles existent pourtant au cœur même des territoires ruraux, battant en brèche l'argument d'une critique provenant de citoyens éloignés des contextes et enjeux. C'est notamment le cas de paysans alternatifs, majoritairement tournés vers l'agriculture biologique, les circuits courts et souhaitant prendre leurs distances avec le modèle agricole dominant et chimique. Bien entendu, nous pourrions dire que certains paysans ont une culture urbaine : ils sont parfois passés par les centres urbains, pour leurs études ou leurs premiers emplois, avant de s'installer. Ceci étant, ils se définissent par un ancrage rural fort et rendent ainsi visible la diffusion des discours dans l'espace. Cette critique est aussi à lire comme une proposition d'alternatives aux modes de gestion actuels. La volonté de l'association des Agriculteurs du Parc, une association de promotion et de soutien à l'agriculture locale, d'être intégrée à l'espace de débat offert par l'élaboration de la Charte forestière de territoire, révèle l'envie de ces paysans d'être pris en compte dans les processus décisionnaires concernant les forêts préalpines. Il s'agit pour ces paysans de pouvoir exposer leurs visions de la gestion forestière et d'être considérés comme des acteurs à part entière de ces écosystèmes et de leurs devenir.
- 49 Leurs énoncés critiques se déploient autour d'une filière forestière, en miroir du modèle agricole dominant, qui tendrait vers une approche productiviste de la gestion des ressources, un paysan nous expliquant qu'il y a suffisamment de personnes qui bousillent la nature, ils sont en manque de granules (entretien, 2022).
- 50 L'intensification et la mécanisation de la mise en exploitation des forêts, rendues visibles par ces marques paysagères (coupes, tas de bois, trajets des camions), perçues comme de plus en plus récurrentes, s'inscriraient dans les trajectoires d'ores et déjà empruntées par d'autres territoires forestiers français (le Morvan, le Limousin, les Landes et même les Vosges étant régulièrement cités). Cette construction discursive repose donc avant tout sur la perception qu'ont les paysans d'une production relativement croissante sur le territoire (une croissance de la production forestière dans le département est observée par un technicien de la Coopérative Provence-Forêt) et sur les analogies qu'ils construisent avec d'autres territoires.
- 51 Comme pour le modèle agricole productiviste, les paysans pointent du doigt le manque de retombées locales, mentionnant fréquemment la centrale thermique de Gardanne¹¹ :
 Tout ça pour que ça parte à Gardanne ; Avec la coupe réalisée, le propriétaire a à peine eu assez d'argent pour changer ses quatre pneus d'hiver (entretien, 2022),
- 52 sont autant de phrases qui interrogent les bénéficiaires et bénéficiaires de ces coupes. Semble se dessiner l'idée que les coupes profitent à peu, alors même que leur absurdité

économique et écologique pèse sur les écosystèmes et même le développement local, un paysan relevant :

Les coupes qu'ils font ici pour de la pâte à papier qu'ils envoient à Gardanne, je comprends pas ce truc-là. À 7 € la tonne, je ne vois pas où est-ce qu'ils arrivent à trouver la rentabilité (entretien, 2022).

- 53 Les coupes de bois à l'abatteuse cristallisent les critiques. En effet,
- l'abatteuse, elle ne va pas se déplacer en dessous de 300 m³. [...] Il faut qu'ils fassent du chiffre (entretien, 2023)
- 54 nous informe un aménagiste, justifiant, par là même cette modalité, notamment en raison de la moindre qualité (et donc rentabilité) du peuplement. Les tensions émergent à propos des volumes coupés. Des photos de tas de grumes prises par les habitants ou bien le constat des trajets de camions circulent comme autant de preuves d'une « déforestation locale ». Le rapport entre volume et surface pose problème. En effet, si les volumes de bois sortis sont considérés comme importants sur des surfaces réduites, cela engendrerait, alors, des problématiques quant à leur visibilité paysagère et leur impact écologique.
- 55 De plus, l'abatteuse se distingue du bûcheron, figure assimilée au local. Cette machine serait conduite par de la main-d'œuvre et des entreprises extérieures au territoire. Les volumes de bois coupés sont vendus et exportés vers d'autres lieux, soit pour produire du bois énergie (centrale thermique ou usine à biomasse de Gardanne), soit pour du bois industrie (pâte à papier à Tarascon ou palettes en Italie). Ce serait, une fois de plus, la preuve d'un manque de retombées pour le territoire. Ce point de débat est ébranlé par les forestiers expliquant que la filière industrielle ou de biomasses constitue des débouchés pour le bois de « *qualité médiocre* » des peuplements locaux (Coopérative Provence Forêt), dans un contexte où la survie de l'économie forestière ainsi que l'intérêt même de la gestion de ces écosystèmes dépendent d'un marché du bois instable. Aucune des coupes ne pourrait être effectuée sans ces débouchés, faute de moyens financiers suffisants. De plus, si effectivement quelques peuplements peuvent servir à produire du bois d'œuvre, la demande locale est encore trop faible pour peser :
- On aimerait [travailler en local] mais c'est la demande après qui manque. [...] Parce qu'en fait le réflexe que vous avez, vous avez peut-être le même que moi, c'est que quand vous voulez acheter des planches, du bois ou quoi, vous allez à Leroy Merlin, à Bricomarchés et pas au scieur du coin (entretien, 2023).
- 56 De fait, la menace d'une absence de gestion et d'une dégradation du peuplement forestier dans le cadre du changement climatique renforce l'exploitation et l'industrialisation de ces espaces maralpins.
- 57 Or, le contexte écologique et le développement local sont largement mobilisés par les discours paysans et servent d'arguments à la remise en question des modes de gestion forestière. Se dégage alors une tendance plus générale qui renvoie dos à dos les parties prenantes : d'une part, la gestion forestière serait dictée par les diktats économiques et, donc, décorrélée des enjeux écologiques ; mais, d'autre part, les critiques méconnaîtraient les contraintes de la filière, véhiculant ainsi un discours écologique décontextualisé des réalités (marchandes, biophysiques et sociales) qui font aujourd'hui vivre les acteurs et permettent la mise en œuvre de la gestion.
- 58 Cette situation esquisse un paysage paradoxal à la fois érigé comme symbole de naturalité, élément d'attraction du tourisme et du cadre de vie et comme potentiel productif. Ces deux visions laissent entrevoir un paysage pris entre le marteau et

l'enclume que les orientations politiques locales ont elles-mêmes forgé avec, d'un côté, la mise en tourisme du PNRPA et ses politiques d'attractivité, faisant appel à la rhétorique du dépaysement de proximité, une « *terre de contrastes, à la fois si proche et si lointaine du littoral [...]*¹² » et, d'autre part, le Programme régional de la forêt et du bois dont les orientations visent à augmenter la production sylvicole. Semble aussi émerger une opposition entre des représentations liées à une forêt productive (au sens de production de bois) et la vision d'une forêt système-vivant (Pares, 2018) qui, loin de se restreindre à la production de matière première, doit répondre à de nombreuses vocations et divers usages.

- 59 Aussi, face à cette butée, la notion de multifonctionnalité ne pourrait-elle pas favoriser un espace de dialogue entre les usagers des écosystèmes forestiers des Préalpes d'Azur, territoire à la croisée entre haute montagne et bande littorale, entre ruralité et forte urbanisation, entre protection de la nature, activités touristiques, agro-pastorales et forestières ?

2.3. La multifonctionnalité et la difficile question de la gouvernance

- 60 Les forêts méditerranéennes du Parc ne se restreignent pas à la production de bois ; elles sont le support de fonctions écologiques et d'activités professionnelles, culturelles et sociales (tourisme, chasse, cueillette, agriculture). C'est à ce titre que la phase de concertation de la charte forestière du PNRPA a essayé d'intégrer une pluralité d'acteurs : fédération de chasse, chambre d'agriculture, Cerpam¹³, association des Agriculteurs du parc, associations environnementales, propriétaires, élus, etc.
- 61 Toutefois, les partenaires du comité technique, un comité qui apporte un appui à la réalisation et à la coordination des actions de la stratégie forestière du Parc, ne s'articulent qu'autour d'institutions de la filière forêt-bois : ONF, CRPF, Cofor et Fibois-Sud¹⁴. Le caractère incontournable de ces institutions repose sur leur légitimité : institutions d'États ou associations de collectivités publiques ou professionnelles, elles jouissent de compétences administratives, régaliennes et techniques et de l'histoire pour asseoir leur position.
- 62 Ces acteurs, confortés par la présence ponctuelle d'exploitants forestiers, ont souvent mis un point d'honneur à parler des enjeux de la gestion forestière comme synonyme d'exploitation (travaux sylvicoles). Cet amalgame entre forêt et bois a un peu laissé de côté les autres usages de ces espaces, pourtant censés être pris en compte dans ladite gestion (cf. article L112-1 du Code forestier). Cette monopolisation des objectifs, déjà apparente dans l'article 7 de la charte du Parc qui vise à « *développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois* », s'observe dans l'ensemble des réunions de concertation sur le territoire, transcrivant ainsi le poids des institutions et celui des habitudes.
- 63 La monopolisation des discussions entre sachants forestiers et le recadrage des échanges ont alimenté un sentiment de marginalisation et de manque de prise en compte des tiers, l'absence de régularité de leur présence aux réunions et dans le suivi des dossiers techniques achevant la distanciation entre les acteurs. Les difficultés inhérentes à la multifonctionnalité sont aussi visibles sur le terrain :

Je trouve que la prise en compte de la multifonctionnalité, elle s'est réduite récemment. Avant, il y a 15 ans, c'était quelque chose qui était très à la mode. [...] Aujourd'hui, on est plus sur les questions de stockage de carbone, peut-être d'eau,

mais du coup très liées quand même au couvert boisé et à la question vraiment forestière. [...] Du coup, les autres usagers, on les prend en compte, mais plus en regardant, on va dire, le mal qu'ils peuvent faire à l'état boisé que la complémentarité (entretien, CNPF, 2023).

- 64 Par conséquent, cette multifonctionnalité est hiérarchisée et conditionnée à son adéquation avec les intérêts sylvicoles, soit la sécurisation de ressources stratégiques telles que le couvert et le bois. Dans ce cadre, des tensions apparaissent, notamment avec le pastoralisme. À ce sujet, près de 24 000 ha de surface boisée sont considérés comme zones pastorales, soit 33 % des surfaces boisées du parc (PNRPA, 2021) : les éleveurs sont incontournables dans le paysage forestier local. Pourtant, lors de la concertation et des enquêtes, plusieurs réticences ont été formulées à leur rencontre. La solution n'est pas simple, comme le formule une technicienne du Cerpam :

Sur une partie du PNR, on a quand même des problèmes de forêts, qui leur pose énormément de questions sur la gestion forestière. Il faut couper, sortir du bois, justement gérer la forêt, au lieu de juste subir ce qu'il se passe, et c'est un problème, parce que c'est une zone où on a énormément d'éleveurs, qui pâturent ces espaces, qui sont aussi extrêmement emmerdés (entretien, 2023).

- 65 Cette zone à enjeux, dans l'ouest du département, est souvent mentionnée par les forestiers. Elle constitue l'un des rares espaces avec une bonne accessibilité des parcelles et un gisement intéressant, autrement dit de « beaux peuplements », une qualité appréciée par rapport au volume de bois sur pied. Des forestiers interrogés reconnaissent également les potentiels conflits à venir ; une ingénieure territoriale du CRPF s'interroge ainsi :

On parlait de l'ouest du département, c'est un endroit à fort enjeu forestier, mais en même temps, c'est un fort enjeu pastoral et peut-être qu'à l'avenir, avec cette question-là de changement climatique, ça peut être un peu compliqué de mêler les deux ? (entretien, 2023).

- 66 Les espaces herbacés et pâturés connaissent des phénomènes de sécheresse, amenuisant la ressource fourragère, se surimposant à une situation foncière déjà tendue pour certaines fermes. De fait, les espaces arborés constituent, pour le pastoralisme, un espace de sécurité fourragère, jusqu'ici ponctuelle mais qui tend à devenir régulière (Figure 3). Relativement accessibles pour les activités forestières comme pour l'élevage, ces espaces font donc l'objet de tension :

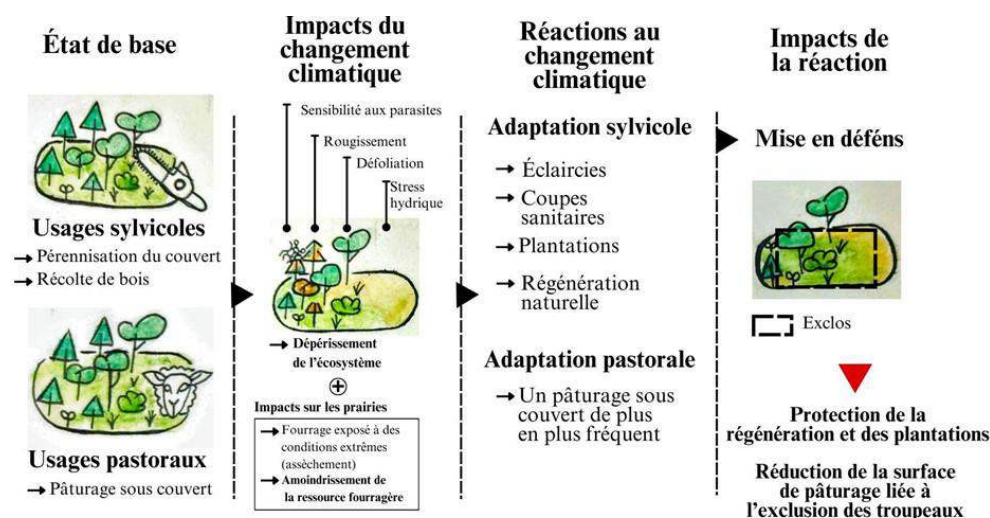
En fait, on a tout un pan du territoire qui crève en même temps. Sur la régénération, on n'est pas du tout sur les mêmes problématiques que dans la forêt normale. C'est massif, donc replantation massive. Là, clairement, si on n'arrive pas à partir dans une idée de compromis, sur la forêt et sur l'élevage pastoral, ça va être un combat (entretien, Cerpam, 2023).

- 67 Cette situation est d'autant plus tendue que l'accessibilité de ces vallées laisse présager que les forestiers souhaiteraient y pérenniser des activités sylvicoles à l'heure où « *les peuplements d'accrus forestiers arrivent à un âge pivot, propice aux premières interventions et présageant une amélioration future de la qualité des bois* » (PNRPA, 2021), d'après la charte forestière du Parc.

- 68 Ainsi, la gestion des forêts déperissantes et des espaces enfrichés est présentée comme une suite logique pour l'économie forestière du territoire. Cette gestion nécessite des plantations ou une régénération naturelle qui, *de facto*, implique une mise en défens afin d'éviter la consommation des jeunes plants par les animaux. Or, cela peut mener à une exclusion des activités pastorales. Dans ces conditions, exacerbant les conflits

d'usage, quelles sont les propositions et pratiques pouvant œuvrer au dépassement de ces tensions spatiales et construire une gouvernance partagée ?

Figure 3. Schéma de la mise en tension du foncier pâturé et des conflits d'usage potentiels



3. L'agroforesterie : une transgression de la séparation entre agriculture et forêt comme possibilité d'adaptation concertée au changement climatique

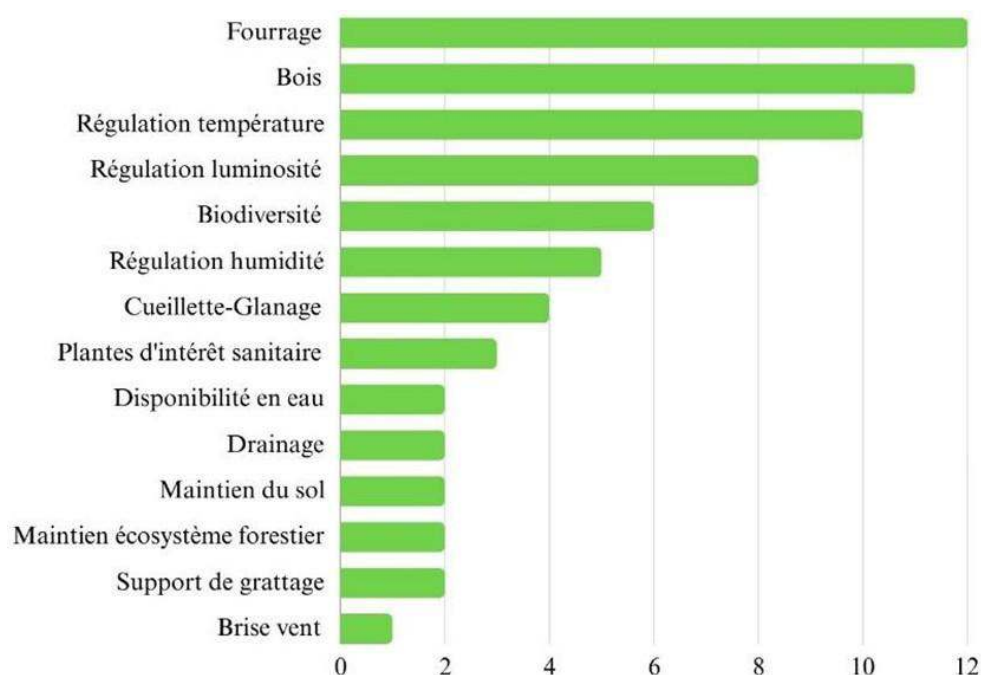
3.1. L'arbre et la forêt dans l'adaptation des fermes

- 69 Dans des systèmes agricoles soumis aux aléas climatiques, l'agroforesterie est de plus en plus sollicitée comme une pratique résiliente. Souvent associé aux plantations de haies intraparcellaires, ce terme regroupe toutes les pratiques qui visent à rattacher l'arbre à des cultures et/ou des animaux. Comme nous le mentionnons ailleurs (Raymond, 2023), le modèle duquel s'inspirent ces pratiques est celui de l'écosystème forestier, naturel, vertueux et autonome par opposition à l'agroécosystème, artificiel qui fonctionne sur l'apport d'intrants extérieurs (fertilisants, traitements phytosanitaires) et d'extrants (exportation de la matière organique et de la production).
- 70 De plus, dans un contexte de perception des effets du changement climatique et de projection de leurs conséquences, favoriser l'autonomie (fourrages, intrants), conserver l'humidité dans le sol, aménager des jeux d'ombre et de lumière, de chaleur et de fraîcheur au sein de la ferme est devenu une réflexion récurrente. Les arbres reprennent de la place dans l'esprit et dans l'espace paysan, investissant eux-mêmes les lisières et une proximité avec les écosystèmes forestiers, pour les services qu'ils fournissent (Figure 4). Sur le territoire, cela se traduit par la plantation de haies dans les champs, afin d'apporter de l'ombre, favoriser un microclimat plus humide (enjeu vital en contexte méditerranéen), faire barrière au vent et produire de la matière organique. L'entretien des arbres existants offre, aussi, par le broyage, des copeaux de bois qui serviront à couvrir et enrichir le sol. Les arbres sont mentionnés comme les hôtes d'une importante biodiversité. Le sylvopastoralisme est également largement

développé. Les sécheresses estivales « brûlent » les prairies, dès lors, des plantations fleurissent pour augmenter la résilience de ces espaces et les forêts sont pâturées pour les ressources fourragères et le confort (ombre, humidité) qu'elles offrent aux troupeaux.

- 71 Réinvestir la question de l'arbre, organiser le pâturage dans les espaces forestiers et penser leur aménagement (réouverture de milieu, entretien, conduite du troupeau, etc.) matérialise les processus d'écologisation des pratiques (Lamine, 2017) à l'œuvre dans ces fermes et s'inscrit, aussi, dans une forme de renaturalisation de l'agriculture (Poinsot, 2008) qui, loin de se confiner aux espaces agricoles, se réapproprie, dans le même mouvement, la trajectoire des écosystèmes forestiers.

Figure 4. Services écosystémiques rendus par la forêt (support et régulation), relevé par les agriculteurs interrogés (2022)



3.2. La forêt paysanne : dessins et résistances pour d'autres trajectoires de ces espaces

- 72 Le déploiement des pratiques agroforestières et des conceptions paysannes quant à l'avenir et aux usages des écosystèmes forestiers ravive l'histoire de la complémentarité agrosylvopastorale des territoires méditerranéens. Pourtant, ces représentations se heurtent à celles des forestiers. Dès l'Ancien Régime, il est acté que les bergers, par le feu et la dent du troupeau, ont conduit au pic de déforestation, entraînant par là même d'importantes érosions et inondations. La propagation de ce discours, qui oppose d'ores et déjà la feuille à l'herbe, la forêt au troupeau, occulte une situation plus complexe où le besoin d'une société rurale démographiquement importante est réel, mais où la demande en bois de la Marine et en approvisionnement des industries naissantes est tout aussi considérable (Larrère et Nougarede, 1990). Dans la lignée de l'avènement d'une vision hégémonique de la gestion forestière, diffusée depuis l'École forestière de Nancy, les corps des Eaux et Forêts sont chargés par la

Royauté puis par l'État de contrôler l'espace forestier et d'assurer la pérennité de son couvert et de sa production. Durant le XIX^e siècle, la Restauration des terrains de montagne (RTM), des replantations massives pour limiter l'érosion des sols, traduit cette forme d'appropriation à la fois culturelle et spatiale de l'espace au détriment des populations rurales (Marty, 2004 : 83). La RTM a été le point d'orgue d'un long processus d'exclusion des populations paysannes de la gestion des espaces forestiers, pourtant clés de voûte du fonctionnement de ces sociétés agrosylvopastorales méditerranéennes. Une série de textes de lois a ainsi émergé depuis le XVII^e siècle dans le but de restreindre les droits d'usage des paysans sur ces espaces. En effet, motivées par des logiques pécuniaires (développement des proto-industries par exemple) et militaires, les ordonnances Colbert ont engendré une mise sous cloche des espaces forestiers, en outillant l'administration des Eaux et Forêts avec un ensemble de dispositifs, tels que la mise en défens (Larrère et Nougarede, 1990). Dès lors, certains usages paysans, tels que l'approvisionnement en bois ou le pâturage des animaux, s'en sont trouvés fortement contraints, si ce n'est prohibés. L'instauration du Code forestier s'est par ailleurs accompagnée du développement et de la sacralisation de la propriété privée. L'*usus*, l'*abusus* et le *fructus*, alors détenus par des propriétaires, ont exclu les paysans de ces terres forestières. Les justifications de ces exclusions se sont, au fil de l'histoire, largement appuyées sur un discours anti-pastoral opposant la dent du troupeau aux objectifs sylvicoles. D'un côté, la forêt représente, pour les paysans, un moyen d'étendre les cultures, d'alimenter les fours, un espace fourrager de sécurité ; de l'autre, pour les propriétaires et l'administration forestière, elle constitue, un espace de culture de bois (bois d'œuvre notamment) à même de renforcer les industries et les projets militaires (Corvol, 1984). Les argumentaires anti-pastoraux ont atteint leur paroxysme lors des travaux RTM, où les montagnes pelées par la dent des troupeaux et la hache des paysans ont entraîné des inondations torrentielles affectant les populations des fonds de vallée et des villes. Pour leurs biens, et pour celui du reste de la société, les paysans seront dès lors exclus de la gestion de ces espaces. De fait, les objectifs et visions de cette gestion ont contribué au découplage, en théorie mais aussi en pratique, de l'agriculture et de la forêt (Boutefeu, 2006) en débouchant sur une spécialisation et séparation des espaces et de leurs usages, forestiers d'un côté, pastoraux et agricoles de l'autre.

- 73 L'histoire de cette opposition entre le pastoralisme et les enjeux forestiers poursuit aujourd'hui son œuvre. En effet, au cours des entretiens et de la concertation, son rappel par les forestiers est presque systématique lorsque l'on évoque les relations entre ces deux secteurs et donne de la consistance aux écarts encore constatés sur le terrain :

Pour gérer le pâturage, ce n'est pas évident. Nous, on met une convention en place, tripartite. Mais bon après, une fois que l'éleveur il y est, il s'approprie le terrain un peu à chaque fois. Ce n'est pas évident parce que, dans cette convention, on dit combien de bêtes il peut mettre, quelles bêtes, les zones de défens etc. (entretien, 2023).

- 74 Le forestier semble donc être dépossédé de son espace par l'activité pastorale. L'image du berger qui s'approprie l'espace afin de préserver ses intérêts au détriment de celui des forêts, du moins des enjeux forestiers, renforce cette dichotomie :

En forêt, c'est au forestier de dire ce qui est possible de faire, c'est pas à l'éleveur (entretien, 2023)

- 75 affirme un forestier. Partant de là, la multifonctionnalité, si elle est possible, doit être orchestrée par et pour les forestiers.
- 76 Cependant, cette posture nie la vision et les volontés promues par l'association des agriculteurs locaux. En effet, l'enquête et l'observation de terrain auprès des agriculteurs ont révélé une volonté partagée d'amoindrir l'impact sur l'écosystème forestier. Décritant les pratiques de surpâturage autant en forêt que dans les prairies qu'ils constatent, un certain nombre d'entre eux avancent vouloir mieux aménager et ménager leur pâturage dans ces zones tampons. Ils souhaitent valoriser l'herbe et la feuille pour alimenter le troupeau tout en préservant le couvert forestier afin de pérenniser les services écosystémiques rendus.
- 77 De plus, les paysans prônent une gestion forestière respectueuse des dynamiques et des écosystèmes. Des coupes plus diffuses dans l'espace, mais étendues à l'échelle du massif pourraient avoir lieu. Ces interventions sélectionneraient les arbres (*via* l'éclaircie ou le semis), les trieraient par rapport aux besoins locaux (chauffage ou bois d'œuvre). Une main-d'œuvre locale pourrait également en vivre, alimentant ainsi la dynamique sociale (maintien d'un tissu d'habitants à l'année et des services...). Si la nécessité de rouvrir des espaces forestiers pour aménager le pâturage est mentionnée, cette réouverture ne convoque jamais le désir de supprimer totalement le couvert forestier. Ces travaux de coupes manifestent une gestion fine de la forêt. En effet, une sélection des essences s'effectue *via* l'extraction du pin sylvestre, le but étant de favoriser les feuillus désirés pour l'enrichissement du sol et le fourrage qu'ils apportent. Cette opération est perçue comme une accélération d'un processus écologique naturel et entend réduire la proportion des pins, perçus comme acidifiant les sols et considérés comme « envahissants » ou « étouffants » (entretien, 2022). Sur certaines fermes, nous avons pu relever une récolte du bois mort uniquement ou une sélection des arbres dépérissants et menaçant de tomber.
- 78 Rouvrir pour aménager le pâturage pourrait tout à fait correspondre à la nécessité, promue par les forestiers, d'éclaircir les forêts pour faciliter leur adaptation. En effet, dans des cas de forte densité de peuplement et de diminution des ressources, les coupes sylvopastorales constituent une stratégie à étudier. Une réduction du couvert végétal peut également concerner le sous-bois. Des expériences menées en sylvopastoralisme ont déjà montré qu'un sous-bois pâturé, donc avec moins de végétation, implique moins de prélèvements d'eau et ainsi une meilleure disponibilité de la ressource (Vennetier, 2023).
- 79 De surcroît, les pratiques de réouverture observées sont progressives ; la forêt est peu à peu rouverte chaque année. Cette pratique découle d'un manque de temps et de moyens pour rouvrir rapidement tout un espace, mais aussi d'une volonté d'éviter un impact brutal sur le milieu, en changeant brusquement ses dynamiques. Au-delà de la réouverture, l'accompagnement du boisement vers un peuplement de feuillus constitue un aménagement des pâturages sous couvert forestier, doublé d'une volonté d'adapter les écosystèmes forestiers. Suite à ces pratiques, un éleveur porcin de la commune de Valderoure nous indiquait observer, de manière empirique, une meilleure résilience des chênes pubescents, qui permettent également de fournir des glands à son bétail. Ainsi, cet éleveur effectue des semis de chênes et dépresse le peuplement en sélectionnant les arbres à couper et ceux à conserver. Il s'agit aussi bien d'intégrer la forêt à son système agricole que d'intégrer son activité dans son environnement. Se construit alors une relation d'interdépendance, où le souhait de pérenniser le milieu

permet aussi de pérenniser l'élevage. Dès lors, cette gestion douce et progressive des espaces forestiers apparaît comme nécessaire une fois le système agroforestier installé. Ces fermes agroforestières constituent une mosaïque d'expérimentations pour l'adaptation des forêts préalpines, tout en s'insérant dans des logiques de développement local et de décloisonnement des activités.

- 80 Si ces arguments sont intelligibles, le clivage reste encore sur la régénération du milieu, la dent du troupeau étant présentée comme irréconciliable avec la régénération naturelle. Face à cette problématique, des éleveurs tentent de rendre le passage des animaux plus diffus, dans le temps et sur l'espace.
- 81 En complément, ils avancent le besoin de mieux se former aux enjeux forestiers et surtout d'avoir un accompagnement technique qui puisse orienter leurs pratiques. Une meilleure réflexion quant à l'utilisation du foncier est demandée : une parcelle pourrait être mise en défens durant une période, à condition que cette perte d'espace fourrager puisse être compensée. Cela suppose surtout une vision bien plus dynamique dans le temps et dans l'espace des usages.
- 82 Cette réflexion sur la place de l'agriculture en forêt est au croisement de la concertation de la charte forestière et des Projets alimentaires territoriaux qui, depuis deux ans, se structuraient dans les quatre intercommunalités du Parc. Observant une autonomie alimentaire départementale de 1 % seulement (Ademe ; 2020), l'idée de reconquête agricole s'est peu à peu imposée. Ce terme cible en priorité la remise en cultures d'anciennes restanques aujourd'hui largement enfrichées, voire enforestées. Il serait alors pertinent de reconquérir des espaces agricoles *avec* (plutôt que *sur*) ces espaces arborés : selon les paysans, il ne s'agit pas de raser ces espaces pour recultiver, mais plutôt d'engager sur certaines terres, sélectionnées pour leur profil (accessibilité, restanques, présence d'eau, etc.), des réouvertures progressives alliant, dans le temps, éclaircies, pâtures et cultures de céréales. Cette remise en culture s'inscrirait dans une optique agroforestière, au sens où elle travaillerait avec les arbres, surtout des feuillus, afin de bénéficier de leurs atouts dans le cadre du changement climatique.
- 83 Il est à noter que ces discours et initiatives démontrent aussi la construction de subjectivités environnementales. Les injonctions institutionnelles vis-à-vis de la protection des forêts sont appropriées et retravaillées à partir des perceptions propres aux paysans, de leurs connaissances du terrain, enjeux et projets.

3.3. Interroger la sectorisation : le jeu transgressif de l'agroforesterie

- 84 Ces propositions provenant du monde agricole se heurtent encore aux réticences des forestiers, mais également à une certaine construction institutionnelle qui perpétue la dichotomie entre ces espaces. En effet, à propos de l'agroforesterie, une chargée de mission forêt de la Draaf fournit une explication :
- C'est des sujets qui émergent plus côté agriculture que chez nous [...]. Comme vous dites, de préserver des arbres pour faire de l'agriculture dessous, c'est parfait, mais ça ne relève plus de la forêt. Donc du coup, c'est des choses qui vont, je pense, au fur et à mesure fusionner, mais pour l'instant qui sont encore très séparés.
- 85 On comprend que la séparation s'incarne aussi au sein des institutions. Elle organise les directions, les missions, dirige les dossiers vers tel ou tel bureau. Un technicien du CNPF confirme que, si

- on passe en agroforesterie, c'est considéré comme de l'agricole. Il faut faire une demande d'autorisation de défrichement.
- 86 Autrement dit, si un projet agroforestier a lieu sur un espace forestier, c'est-à-dire relevant du Code forestier, alors il faut demander une autorisation de défrichement, soit une demande d'autorisation pour changer la vocation du sol, élément central dans cette réflexion.
- 87 Selon un agent de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 06), est définie comme défrichement
- toute opération volontaire qui contribue à la destruction du boisement, à la fin de la vocation forestière » (entretien, 2023).
- 88 Or, le Code forestier ne détermine ni ce qu'est un boisement ni l'état boisé. Toutefois, la jurisprudence s'appuie sur la définition de l'inventaire forestier de l'IGN, à savoir la projection des houppiers occupe 10 % du sol et la présence d'essences forestières qui, à maturité, peuvent atteindre 5 m de haut. Cela peut tout à fait correspondre à des forêts très ouvertes, voire aux projets tels que pensés et mis en œuvre par les agriculteurs. Pourtant :
- L'agroforesterie, on considère que c'est pas de la forêt, même si potentiellement il y a des essences forestière. Et ça c'est pareil ; c'est pas cadré directement par le Code forestier. Nous, on a la question qui revient souvent. Je sais plus si c'est dans une note, une circulaire ou un courrier où nous ça nous avait été explicitement dit, même si réglementairement c'est pas [fixé]... (entretien, DDTM 06, 2023).
- 89 La vocation agricole apparaît comme antinomique de la vocation forestière. Son activité est un défrichement de fait car elle empêcherait la régénération du couvert forestier (même très ouvert) et ne destinerait plus le sol à « produire de la forêt ».
- 90 Cependant, il apparaît que les lignes bougent. Cet agent de la DDTM 06
- pense que l'agroforesterie, c'est un sujet. Ça fait longtemps que l'État veut encourager. Mais en fait, on n'a pas encore bien décroisé. Et donc, pour l'instant, l'agroforesterie, c'est de l'agricole, alors que c'est un peu entre les deux.
- 91 Un chargé de mission du Département confirme cette idée :
- Honnêtement, moi je suis plutôt axé dans mes missions sur la forêt et, là, c'est un projet partagé entre les deux directions justement [le projet des Agriculteurs du Parc sur le développement de la filière agroforesterie], parce que, finalement, ça profite aux deux et, ça aussi, c'est nouveau.
- Parce que, même nous, on n'est pas organisés ; c'est assez rigolo de constater ça : c'est que moi qui suis que dans la forêt « pure » et les autres dans l'agriculture « pure ». On est un peu emmerdés là, parce qu'il n'y a pas d'entre-deux. Et il va falloir improviser là. [...] Voilà un excellent projet transversal où, même nous, on va devoir cohabiter, nous réorganiser en interne pour qu'on donne chacun nos avis techniques respectifs » (entretien, 2023).
- 92 Ainsi, peu à peu des solutions émergent sur la base de projets, d'expérimentations, de tâtonnements. C'est lors de ces actions, à micro-échelle, que se nouent des relations et que sont dépassées les oppositions. Par exemple, quelques années après la mise en œuvre d'un projet à Gréolières (2015), une technicienne du CNPF et un technicien de la Fédération de chasse louaient encore le travail commun entre secteurs forestier, agricole, cynégétique et naturaliste (entretien, 2023). C'est donc dans ces espaces que chacun monte en compétences vis-à-vis des autres usagers et que les projections des uns sont remodelées à l'aune des réalités vécues des autres. L'échelle expérimentale du

projet apparaît comme la plus propice car elle ne bouscule pas les grands ensembles ; elle les travaille de l'intérieur.

Conclusion

- 93 En guise de conclusion, nous pouvons dire que la médiatisation des multiples enjeux climatiques et sociaux contribue à l'émergence de discours et de pratiques qui questionnent les logiques forestières. L'espace de débat à propos de la hiérarchisation des objectifs de la gestion forestière contribue à interroger les modes de gouvernance de ces écosystèmes et les orientations technico-politiques, économiques et écologiques qui les structurent.
- 94 Les incertitudes écologiques et techniques, ainsi que ce nouveau contexte social bousculent les cadres techniques des forestiers, leurs marges de manœuvre, mais aussi, plus largement, leur position. Jusqu'alors en position monopolistique, les forestiers se doivent désormais de composer avec d'autres visions.
- 95 Face à la montée de ce contre-pouvoir citoyen et surtout paysan, les forestiers convoquent des débats et des représentations historiques, confortées par des éléments empiriques plus récents. Aussi, alors que des synergies semblent possibles, pour adapter ces deux socio-écosystèmes face aux enjeux écologiques, et que l'expérimentation et la mosaïque des pratiques sont définies comme des voix possibles pour y parvenir en milieu forestier, les gestionnaires et les institutions demeurent encore parfois dans une position binaire face aux propositions du monde agricole. La possibilité que la séparation entre la forêt et l'agriculture soit revisitée, notamment par un regard agroforestier, bouscule l'ensemble du corps forestier, des institutions, car s'engagent alors des interrogations à propos des modes de conduite, des objectifs forestiers et de leur gouvernance. Les différents éléments de ce contexte écologique et social laissent entrevoir un certain « désordre sylvicole », soit une remise en question des cadres de pensées et d'actions des forestiers, et même l'organisation générale de la filière et des institutions.
- 96 Tout l'enjeu réside alors dans la réussite d'expérimentations et le développement de projets locaux, en capacité de mettre autour de la table les différents acteurs et usagers et de construire les réalités et solutions de demain à propos du devenir commun des espaces forestiers et agricoles.
-

BIBLIOGRAPHIE

Blanchet J., Creutin J.-D., 2021, « Dans les Cévennes, les pluviomètres tombent d'accord : les pluies extrêmes s'intensifient », *The Conservations*, <https://theconversation.com/dans-les-cevennes-les-pluviometres-tombent-daccord-les-pluies-extremes-sintensifient-169142>.

- Boutefeu B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, thèse de doctorat, géographie, École normale supérieure Lettres et sciences humaines – ENS-LSH Lyon, 522 p.
- Corvol A., 1984, « Le nouvel ordre sylvicole », *Histoire, économie et société*, vol. 3, n° 1, p. 53-65.
- Eizner N., 1995, « La forêt, archétype de nature », in Meiller D., Vannier P. (dir.), *La forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*, Chalon-sur-Saône, Éditions ANCR, p. 17-19.
- Harrison R., 1992, *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais ».
- Kalaora B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n° 4, p. 591-597, <https://doi.org/10.3917/ethn.014.0591>.
- Kauffmann J.-C., 2016 (4^e édition), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 ».
- Larrère R., Nougarede O., 1990, « La forêt dans l'histoire des systèmes agraires : de la dissociation à la réinsertion ? », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 15-16, 2^e et 3^e trimestres, p. 11-38, <https://doi.org/10.3406/reae.1990.1220>.
- Laslaz L., Robert-Kérivel A., 2023, « Chapitre 4. Ce qu'accepter veut dire. Contribution à une géographie de l'acceptation sociale des espaces protégés », in Hamelin F. (dir.), *L'acceptation sociale. L'innovation publique à l'épreuve du faisable*, Caen, EMS Éditions, coll. « Questions de société », p. 93-137.
- Lussault M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Bernard Grasset, coll. « Mondes vécus ».
- Marty P., 2004, *Forêts et sociétés : logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier. L'exemple du Rouergue*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Géographie ».
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, 2021, *Compte rendu, Comité de pilotage Développement d'une stratégie forestière territoriale sur le territoire des Préalpes d'Azur*, Gourdon, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.
- Pares N., 2018, *De la forêt-productive à la forêt-système-vivant : analyse des transformations des représentations et normes des modes de gestion forestière. L'exemple des forêts méditerranéennes françaises*, thèse de doctorat, sociologie, Aix-Marseille Université, Marseille, 386 p.
- Soulé B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n° 27, p. 127-140.
- Subra P., 2016, « Chapitre 2. L'apparition et la généralisation des conflits d'aménagement depuis 1970 », in Subra P. (dir.), *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, coll. « U », p. 41-61.
- Van Der Ploeg J. D., 2014, *Les paysans du XXI^e siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer.
- Vennetier M., 2023, « Les forêts méditerranéennes face au changement climatique. Quelles leçons pour celle de la Sainte-Baume ? », *Forêt méditerranéenne*, tome XLIV, n° 2, p. 93-108.

NOTES

1. Diagnostic de la Charte forestière du PNR des Préalpes d'Azur.
2. Devenu Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).
3. D'après Michel Vennetier, lors d'une intervention à la journée « Forêts et eau en péril : agir », organisée par le conseil de développement du PNRPA, le 13 mai 2023 à Aiglun.
4. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
5. Centre national de la propriété forestière.
6. D'après les entretiens menés dans la seconde phase de l'enquête (2023).
7. Observatoire de la forêt méditerranéenne (OFME), (2018). Données et chiffres-clés de la forêt méditerranéenne – Zoom sur les Alpes-Maritimes.
8. PNRPA (2023), Charte forestière territoriale des Préalpes d'Azur 2023-2027 – Volet Diagnostic.
9. Agreste Memento agricole PACA – 2020 d'après l'enquête exploitations forestières et scieries et l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, via le site web de la chambre d'agriculture PACA.
10. Kit PRFB – IGN 2016.
11. La centrale de Gardanne, où la centrale thermique de Provence produit de l'électricité à partir de la combustion de biomasse (notamment de ressources et rémanents forestiers). La conversion de l'unité 4 à la biomasse a mené à des contestations d'associations et d'habitants de la région, au sujet de la rentabilité énergétique d'une telle infrastructure face à ses émissions de gaz à effet de serre, de l'impact sur les écosystèmes forestiers locaux pour fournir les ressources nécessaires à son fonctionnement, ou encore sur les conséquences de la combustion sur la santé des riverains.
12. Site web de la commune de Briançonnet.
13. Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée.
14. Respectivement, Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière, Association départementale des communes forestières et l'interprofession de la filière Forêt-Bois sur le territoire de la région Sud.

RÉSUMÉS

Les incidences du changement climatique sur les forêts du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur induisent une déstabilisation du cadre technique de la gestion forestière. De plus, la médiatisation de ces enjeux fait émerger des pratiques et discours de paysans, en quête de résilience, interrogeant les méthodes sylvicoles et la gouvernance de ces écosystèmes. Ainsi, des volontés de travailler ensemble l'adaptation des socio-écosystèmes forestiers et agricoles se

dessinent, mais se confrontent aux représentations des institutions forestières ou à la construction réglementaire de la gestion des espaces et des ressources. Les expérimentations visant à confronter les réalités des différents usagers permettraient ainsi de construire un devenir commun pour les espaces forestiers et agricoles.

Impacts of climate change on the forests in the *Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur* cause an overhaul of local forestry management's technical framework. Beside these transformations, some alternative farmers suggest new practices and discourses, calling forestry's method and governance into question. New voices emerge, pushing for joint efforts to adapt the forest and farmland socio-ecosystems. However, this idea face forestry institutions' representations and the French law rigidity about the management of the lands and the resources. So, experimental projects, working on the merge of forest users' interests, can develop to think a common future between forests and farmland management, for a better resilience of this rural area.

INDEX

Keywords : forest management, agroforestry, collective initiatives, transitions, ecosystem services, gouvernance, forestry disorder, inhabitant participation, decompartmentalisation, Mediterranean woodlands

Mots-clés : gestion forestière, agroforesterie, initiatives collectives, transitions, services écosystémiques, gouvernance, désordre sylvicole, participation, décloisonnement, forêts méditerranéennes

AUTEURS

LÉO RAYMOND

Diplômé d'une licence en géographie et aménagement du territoire à Albi et d'un master en géopolitique à l'Institut français de géopolitique, il a, depuis 2016, réalisé plusieurs projets avec des communautés paysannes dans les Andes colombiennes et dans les Préalpes d'Azur, dont une thèse de doctorat (2024) sur la manière dont le travail avec les arbres réagence les fermes.
leo.raymond@lilo.org

TONY IBANEZ

Étudiant en master 2 Gestion des territoires et développement local-développement rural, et diplômé d'une licence en ethnologie, il travaille, entre autres, sur la relation des paysans aux espaces arborés en contexte de changement climatique, en particulier dans les forêts méditerranéennes. Ses intérêts de recherche concernent les conflits d'usage, liés aux transitions, et le décloisonnement de l'agriculture et de la gestion des espaces forestiers. Université Lumière Lyon 2.
tony.ibanez@hotmail.fr